

Mouthiers sur Boëme Vivre à

SOMMAIRE

Conseils municipaux

9, 15 decembre	p 2, 3
Communauté d'agglomération ..	p 3
Voeux de la municipalité.....	p 3
Plan Local d'Urbanisme.....	p 4, 5
Conseil municipal des jeunes ..	p 6
Travaux	p 7
C'était l'année dernière.....	p 8
Médiathèque.....	p 9
Cinéma	p 9
Bal country.....	p 10
Fête de la musique.....	p 10
Randonnées	p 11
Agenda janvier - février ...	p 12
État civil	p 12



Alain BUSSAC, LE potier de Mouthiers,
le confidant des petits et des grands.

Photo Alain PORTE

Site internet commune

www.mouthiers-sur-boeme.fr



Bulletin
d'information locale iers sur

N° 367

JANVIER

2017



Mouthiers sur Boëme

HOMMAGE À ALAIN BUSSAC

Le mois de janvier, traditionnel mois des vœux :
Permettez-moi de vous souhaiter une bonne santé, beaucoup d'amour et une belle joie de vivre pour 2017.

Deux mille dix sept pourrait rimer avec recette :
Prenez 38 communes, mélangez bien pendant 1 an, ajoutez quelques compétences, ingrédients indispensables pour lier l'ensemble, mettez au chaud un laps de temps pour garder tout le moelleux, C'est prêt !
Espérons que nous aurons tous les mêmes parts de ce magnifique gâteau !!!
Cette année, nous vous convions tous à la cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle Gilles Ploquin le mercredi 11 janvier à 18 heures, moment privilégié qui nous permettra de faire une rapide rétrospective de 2016

et d'évoquer les ambitions de 2017.

Saluons aussi le nouveau Conseil municipal des jeunes qui nous en sommes certains, fera sa rentrée en janvier avec autant de pugnacité et d'envies de réaliser des actions et des projets que ses prédécesseurs.

Enfin, un hommage à Monsieur BUSSAC qui nous a quitté trop tôt ; personnage humble et discret qui a accompagné nombre d'enfants de nos écoles en leur faisant découvrir sa passion. Nous nous associons à la douleur de la famille et partageons leur peine.

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux.

Le Maire

MICHEL CARTERET

Conseil Municipal du 9 décembre 2016

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 25 novembre 2016.

2. Révision des tarifs municipaux 2017
Les tarifs municipaux sont fixés pour l'année 2017. Les tarifs sont inchangés par rapport à 2016, seuls les loyers accusent une légère augmentation (+0,06 %)

3. Convention cadre de partenariat Charente Nature - Trame Verte et Bleue

La commune valide la convention cadre de partenariat avec l'association Charente Nature pour accompagner la commune sur le projet Trame Verte et Bleue. La proposition partenariale, technique et financière, émise par l'Association Charente Nature pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale est également acceptée.

4. Création d'un poste d'assistante culturelle
Afin de recourir à des besoins liés à un accroissement exceptionnel d'activité au sein des services de la médiathèque (médiation culturelle) et de la mairie (mission d'archivage), le conseil municipal décide la création d'un emploi non permanent à temps complet d'une durée hebdomadaire maximale de 20 heures par semaine pour une durée maximale de 12 mois. Cette mission peut être occupée par un jeune éligible au dispositif CAE-CUI ;

5. Création d'un poste d'assistante maternelle (CDD 1 an)

Le taux de remplissage du Multi Accueil Familial étant quasiment atteint, il est décidé la création d'un poste d'assistante maternelle agréée à compter du 1er janvier 2017 pour une durée d'1 an. Le Service PMI du Conseil Départemental sera sollicité pour augmenter la capacité d'accueil du Multi-Accueil Familial de 2 places supplémentaires (de 44 à 46 places);

6. Règlement intérieur communal de l'achat public

Le règlement intérieur communal de l'achat public et les procédures d'exécution budgétaire sont validés.

7. Modification des statuts - Syndicat Mixte de la Fourrière

Les statuts du Syndicat mixte de la fourrière sont approuvés (changement d'adresse).

8. Acquisition de parcelles aux tour-

bières

La commune fait l'acquisition des parcelles cadastrées ZB0023 et ZB0024, situées aux Tourbières, d'une surface de 1 100 m² au prix forfaitaire de 1 100 € ;

9. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes

Suite au changement de comptable de la Trésorerie de La Couronne, la commune délibère favorablement au versement d'une indemnité de conseil.

10. Convention d'entretien du site préhistorique de la Chaire à Calvin - Conseil Départemental

Une nouvelle convention triennale (2017-2020) relative à l'entretien du site préhistorique de la Chaire à Calvin est adoptée avec le Conseil Départemental de la Charente.

11. Projet de création d'un bâtiment pour le multi-accueil familial

Le conseil municipal valide le lancement



de construction d'une nouvelle crèche qui se situerait à proximité du groupe scolaire. L'utilisation de matériaux sains et/ou écologiques, facilitant l'entretien des futurs locaux et espaces extérieurs, est souhaitée.

Cette nouvelle structure permettra d'accueillir entre 15 et 20 enfants maximum et de développer les services déjà proposés.

Le montant prévisionnel maximal du projet est estimé à 769 458 € TTC par l'Agence Technique Départementale pour une surface de 275 m², pour un coût de travaux estimé à 489 500 € HT. La réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre et un conducteur d'opération. Le Conseil Municipal valide le programme de l'opération réalisé par l'ATD16 et décide de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Des subventions auprès de l'Etat (DETR

2017), de la CAF, du Conseil Départemental de la Charente seront demandées.

12. Décision modificative n°6

Le conseil municipal valide la décision modificative n°6 du budget communal.

13. Motion Mission Locale

La Motion défendue par les 43 missions locales de la Région Nouvelle Aquitaine est adoptée.

Elle porte sur la situation délicate du service public d'accompagnement des jeunes 16/25 ans, véritable réseau de compétences, essentiel pour la cohésion sociale et la dynamique économique des territoires.

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2016

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 9 décembre 2016.

2. Bilan de la concertation mise en œuvre lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le conseil municipal approuve le bilan de la concertation avec le public qui s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

3. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le projet de Plan Local d'Urbanisme est arrêté. Le projet de PLU sera transmis pour consultation et avis aux Personnes Publiques Associées à son élaboration.

4. Révision du Plan d'Occupation des sols en Plan Local d'Urbanisme - Demande de reprise et d'achèvement de la procédure

La compétence « plan local d'urbanisme, étant transférée automatiquement à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême au 1er janvier 2017, il est demandé à la communauté d'agglomération de Grand Angoulême de poursuivre et d'achever la procédure de révision du Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

5. Convention ADS GrandAngoulême

La commune adhère au service commun d'urbanisme d'agglomération pour l'inscription des droits des sols.

6. Exercice du Droit de Préemption Urbain au 1er janvier 2017

Une délégation est demandée au Grand Angoulême pour que le Maire puisse exercer son Droit de Préemption Urbain sur son futur Plan Local d'Urbanisme. Deux zones sont concernées : Secteur du bourg ceinturant les commerces et

7. Avenant contrat affermage

Assainissement

La compétence assainissement collectif étant transférée au Grand Angoulême à compter du 1er janvier 2017, un avenant au contrat d'affermage avec la société AGUR est validé.

8. Clôture budget annexe assainissement

La commune entérine le transfert du budget annexe assainissement de Mouthiers sur Boëme, ainsi que l'actif, le passif, le résultat, la trésorerie, les restes à réaliser et les restes à recouvrer à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême à compter du 1er janvier 2017.

9. Approbation du rapport de la CLECT et reprise compétence voirie

Le conseil municipal valide le rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes et approuve la restitution de la compétence voirie à la commune à compter du 1er janvier 2017.

10. Location temporaire logements La Chauvèterie - OPH

Durant les travaux de réhabilitation des logements communaux, une location temporaire d'un logement situé à la Chauvèterie auprès de l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois est validée.

11. Cession bac dégraisseur Boucherie

Le conseil municipal accepte la cession à Monsieur Régis Maurice d'une partie de la parcelle C 2 136 par la commune située rue du Champ de Foire au prix de 1 €. Le bac dégraisseur sera sorti de l'actif du budget annexe assainissement collectif.

12. Transfert bus de la commune vers régie de transport

L'ancien minibus de 9 places de la commune est mis à disposition des services techniques pour les travaux paysagers réalisés sur le territoire. Le transfert d'actif entre la régie de transport et le budget principal de la commune est approuvé.

Monsieur Frédéric BIAMONTI, responsable du service technique est désigné responsable de la régie des transports de Mouthiers, cette fonction ne pouvant pas être confiée à un élu et est obligatoire pour délivrer les renouvellements de licence de transport.

Prochaine séance publique du Conseil Municipal : vendredi 13 janvier 2017, à 20h30

Depuis le 1er janvier, Mouthiers fait partie de GrandAngouleme avec en conséquence, quelques changements et ... des continuités.

Coté ordures ménagères, pas de changement visible immédiatement ; les collectes sont maintenues : un jeudi sur deux pour la collecte sélective de tous les emballages et des journaux magazines et autres papiers imprimés.

Les 11 conteneurs à verre restent en place.

Les horaires de la déchetterie (fermée le jeudi) ne changent pas non plus.

Restent les ordures ménagères non triées, qui demeurent collectées chaque mercredi matin et donc peuvent être sorties le mardi soir.

En matière de permis de construire ou de démolir, de demande de certificat d'urbanisme, c'est en mairie que seront déposés les dossiers mais c'est le service unifié de la nouvelle agglomération qui instruira ces dossiers.

De la même manière, le contrôle des assainissements individuels seront désormais réalisés par le service de la communauté d'agglomération.

En ce qui concerne la lecture, le réseau Papillon créé par l'ex communauté de communes Charente Boëme Charraud va s'intégrer dans le réseau de GrandAngouleme avec comme premier effet bénéfique une réduction du pass pour le festival de la B.D. (voir page 9), et des entrées moins chères pour Nautilus



Merci Monsieur et Madame Vincent pour le sapin de Noël offert

MERCREDI 11 JANVIER à 18 H

Salle Gilles PLOQUIN

Tous les habitants sont invités, par la municipalité, à fêter la nouvelle année en présence des associations actives dans la commune

Prochaine séance publique du Conseil Municipal **VENDREDI 13 JANVIER 20 H 30**



JEUDIS 5 et 19

Le Projet de Plan Local d'Urbanisme



Un nouveau document d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de Muthiers-sur-Boëme va venir se substituer au précédent Plan d'Occupation des Sols (POS), qui datait de 1995. Durant de nombreuses années, ce document a permis au territoire de Muthiers-sur-Boëme de développer ses capacités d'accueil et a donc joué un rôle majeur dans la croissance de la population communale et des activités économiques.

Toutefois, l'obsolescence juridique du POS, antérieur à la loi du 13 décembre 2000, a motivé sa mise en révision en vue du passage au Plan Local d'Urbanisme. L'élaboration du PLU a été prescrite par délibération municipale du 7 décembre 2012.

A travers l'élaboration de son PLU, la municipalité de Muthiers-sur-Boëme a souhaité s'engager dans la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles ainsi que dans la poursuite d'un développement démographique et urbain compatible avec la sauvegarde du patrimoine local.

Du 7 décembre 2012 au 15 décembre 2016, date de la délibération arrêtant le projet, de nombreuses actions de concertation ont eu lieu à l'attention de la population et organisées sur la base de rencontres, de réunions publiques, d'articles de presse et d'une exposition.

Cette phase de concertation a eu comme objectif d'informer le public sur les objectifs du futur document d'urbanisme, de collecter les observations et de recueillir les éléments à prendre en compte dans le dossier.

Afin d'élaborer ce document dans un esprit de bon équilibre juridique, la municipalité de Muthiers-sur-Boëme a sollicité les conseils du bureau d'études URBAN HYMNS, spécialisé en maîtrise d'œuvre réglementaire.

La première étape de la réalisation du document a reposé sur l'élaboration d'un diagnostic établi sur trois chapitres essentiels : l'analyse de l'état initial de l'environnement, l'analyse des dynamiques sociodémographiques, économiques

et du logement, et enfin, l'analyse du fonctionnement urbain.

Ce diagnostic a permis de déterminer les principaux enjeux relatifs au territoire et à son insertion dans le contexte intercommunal, en vue d'éclairer l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce document, véritable pivot du PLU, a été réalisé à l'appui de nombreux débats entre les membres du Conseil Municipal de Muthiers-sur-Boëme. Ces débats ont été éclairés par le bureau d'études techniques et par l'apport des Personnes Publiques Associées.

Dans l'élaboration du PADD, la municipalité a exprimé sa volonté d'une vision équilibrée entre, d'une part, sa volonté politique, et d'autre part, les cadres légaux imposés par le Code de l'Urbanisme.

Les objectifs affirmés du PADD sont les suivants :

- Valoriser le patrimoine paysager et urbain du territoire
- Maîtriser le développement et l'étalement urbain,
- Promouvoir le cadre de vie
- Soutenir l'économie locale,

Le PADD s'est vu consolider par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui sont venues détailler les différentes options d'aménagement visant à éclairer le devenir des sites de projets choisis par la commune.

Chacune de ces phases de l'étude s'est conclue par une réunion des Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, chambres consulaires, établissements publics intercommunaux, communes voisines...).

Ce projet de PLU sera transmis pour consultation et avis aux Personnes Publiques Associées. Ils ont un délai de 3 mois pour exprimer leurs remarques et avis.

Zones et secteurs	Zones géographiques	Surfaces (ha)	En%	POS (ha)
Zones urbaines (article R123-5) et secteurs				
UA		39.2		
UB		123.1		
UE		10.9		
UX		18.1		
TOTAL		191.3	5.5%	228
Zones à urbaniser (article R123-6) et secteurs				
1AU	- résidentiel	2.2		50
	- économique	-		25
TOTAL		2.2	0.06%	75
Zones agricoles (article R123-7) et secteurs				
A		1288.1		
Ap		47.3		
Total		1335.4	38.5%	2455
Zones naturelles et forestières (article R123-8) et secteurs				
N		1397.1		
Np		540.3		
NI		2.4		
Ns		2.3		
TOTAL		1942.1	55.9%	722
SURFACE TOTALE		3471	100%	
Eléments divers				
EBC		970		184

Répartition des différentes zones

Vis-à-vis du précédent Plan d'Occupation des Sols, le PLU présente de fortes évolutions quant à la répartition des différentes zones associées au règlement. Force est de constater que la surface des zones U et AU s'élève à 193,66ha soit 5.6% du territoire contre 303 ha dans le POS ce qui correspondait à 8.7% du territoire.

Le projet prend soin de réduire les surfaces dédiées à l'urbanisation dans un souci de renouvellement urbain.

Les surfaces des zones à urbaniser sont ainsi fortement réduites témoignant d'un souci de réinvestir la zone urbaine avant d'entamer de nouvelles extensions.

Par ailleurs, le PLU n'affiche plus de réserve d'urbanisation à long terme tant pour le résidentiel que pour l'économique.

La principale évolution au regard du POS relève de l'extension de la zone N qui passe de 722 ha à plus de 1 950ha. Elle découle d'une meilleure prise en compte des continuités écologiques, du réseau NATURA 2000 et des risques naturels.

Au final le territoire est recouvert à plus de 56% de zones naturelles dont 540 en Np à hauteur des secteurs les plus sensibles du point de vue environnemental.

La zone A anciennement zone NC, quant à elle se voit plus réduite à hauteur de 38% du territoire.

Dans le cadre de la fusion intercommunale, la compétence urbanisme est transférée automatiquement au Grand Angoulême à compter du 1er janvier 2017.

Elle sera chargée d'achever la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme pour les étapes suivantes :

- Consultation des Personnes Publiques Associées.
- Organisation de l'enquête publique.
- Modifications à apporter suite aux avis des Personnes Publiques Associées et rapport du commissaire enquêteur.
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Nouveaux conseillers municipaux jeunes

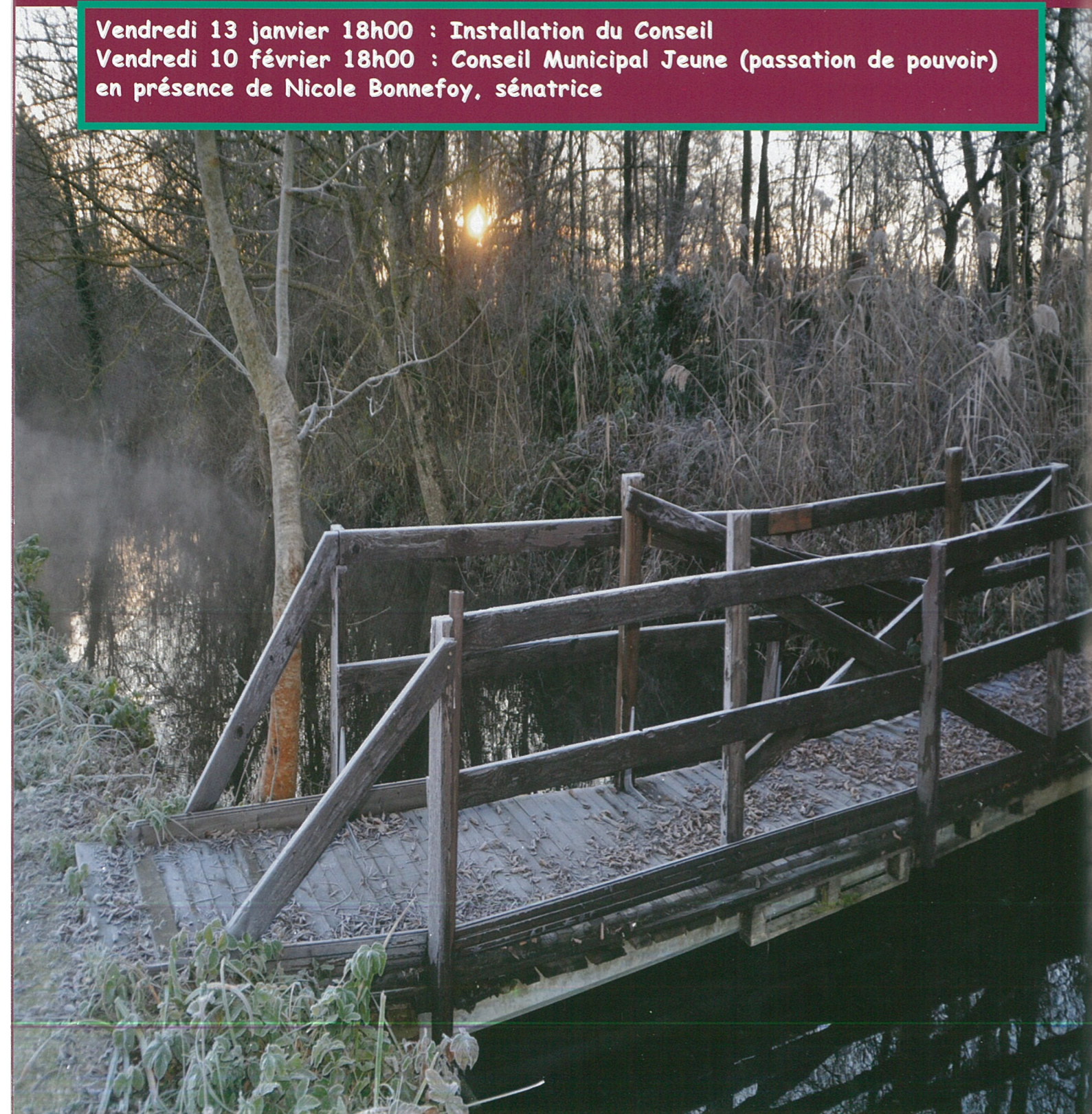


AGARD Marianne
CHARDAC Aïna
CLEMENT Matthieu
DA ROS?Élina
DUBOIS? Angeline

GODREAU Baptiste
GODREAU Camille
HOMON Cyrielle
LILLAUD-CAMUT Baptiste
MATHIEU-DOSBÂA Paul

MESLIER Clarisse
ORGAZ Angel
PORTE Gisèle
ROBIN Lilou
RONDEAU Maé
SARDIN Simon

Vendredi 13 janvier 18h00 : Installation du Conseil
Vendredi 10 février 18h00 : Conseil Municipal Jeune (passation de pouvoir)
en présence de Nicole Bonnefoy, sénatrice



Informations et faits d'hiver

Organisation festival de la biodiversité

La Prochaine réunion Trame Verte et Bleue se déroulera à la mairie le **vendredi 27 janvier à 18h00**.

Cette réunion sera consacrée à l'organisation d'un festival autour de la biodiversité qui verra le jour dans la commune en 2018.

N'hésitez pas à venir rejoindre les citoyens qui se sont déjà engagés à organiser cet événement.



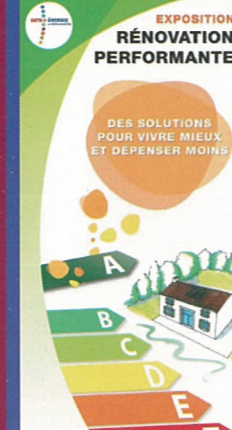
Réfection du bac à sable autour du stade

Mardi 24 janvier 18h00

Balade thermographique



En partenariat avec la commune, le point info-énergie du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) organise le mardi 24 janvier à 18h00 à la mairie, une balade thermographique.



Après une présentation rapide du CAUE, une promenade d'1/2 heure dans le bourg permettra de mieux comprendre les déperditions énergétiques.

A la suite de la visite, des conseils pratiques vous seront délivrés. Un pot sera servi à l'issue de l'animation Venez nombreux

Une exposition sur la rénovation performante sera visible du 6 au 15 février dans la salle des mariages de la mairie. Un conseiller énergétique tiendra une permanence le mercredi 15 février après-midi pour répondre à toutes vos questions.



Démolition des logements sociaux par la commune



Plantations au jardin du souvenir

Parcelle à louer

Vous souhaitez jardiner dans la convivialité, une parcelle reste à louer aux Jardins Familiaux de la Commune. Renseignements à la mairie : 05 45 67 92 20



Pose des illuminations de Noël avec la nacelle prêtée par la commune de La Couronne

Nouveau

Petite rubrique des Jardiniers de la Boème

Mon jardin en Janvier

Le jardinier a paillé son potager (paille, fougères, feuilles) et s'il a protégé ses aromatiques, il peut maintenant se reposer...et penser au troc aux plantes qui aura lieu le samedi 10 avril. Les habitants du jardin vont travailler pour lui.

Pour les retardataires, en période hors gel, il est encore possible de planter : ail, aillet, échalotes, fèves..

N'oubliez pas d'alimenter les mangeoires à oiseaux avec tournesols, boules de graisses.

EN JANVIER, LES FLOCONS DE NEIGE SONT LES PAPILLONS DE LA SAISON

Joël et Bernard



Les aires de jeux pour enfants rénovées et sécurisées



Noël du Secours Populaire



Concert ARELIA



Activité sophrologie à la M.J.C.



La G.R.S. se porte bien en championnat départemental



L'équipe de préparation du Trail de la Boème de juin



Soirée pyjama avec un célèbre invité

LA DANSEUSE

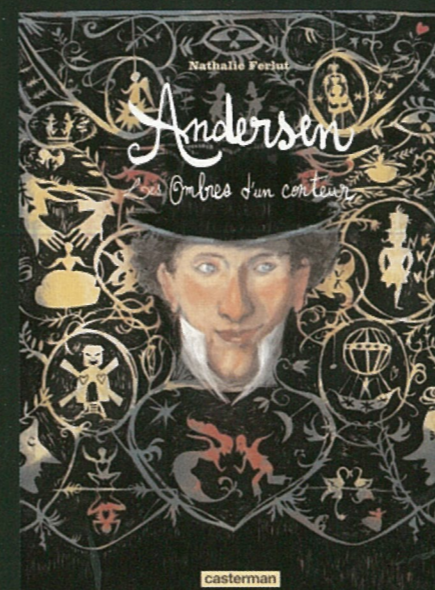
De Stéphanie Di Giusto
Avec Soko, Gaspard Ulliel, Mélanie Thierry

Durée 1h 52
Loïe Fuller est née dans le grand ouest américain. Rien ne destine cette fille de ferme à devenir la gloire des cabarets parisiens de la Belle Epoque et encore moins à danser à l'Opéra de Paris. Cachée sous des mètres de soie, les bras prolongés de longues baguettes en bois, Loïe réinvente son corps sur scène et émerveille chaque soir un peu plus. Même si les efforts physiques doivent lui briser le dos, même si la puissance des éclairages doit lui brûler les yeux, elle ne cessera de perfectionner sa danse. Mais sa rencontre avec Isadora Duncan, jeune prodige avide de gloire, va précipiter la chute de cette icône du début du 20ème siècle.

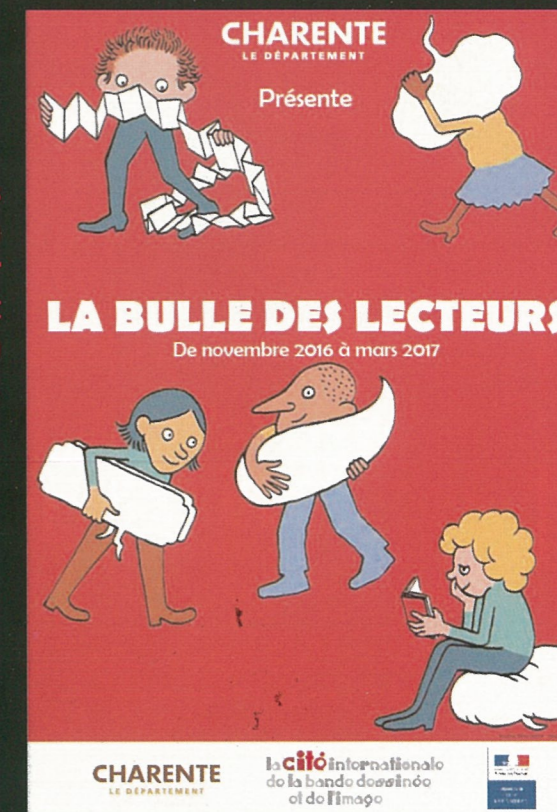


MÉDIATHEQUE

Nathalie Ferlut
bulle des lecteurs
vendredi 13 janvier à 18h30
à la Médiathèque



Boîte à bulles
Andersen
les ombres d'un conteur
N.Ferlut
Casterman



Une bonne nouvelle en ce début d'année!
Un tarif préférentiel est accordé à chaque lecteur du réseau Papillon Lecture pour le festival de la bande dessinée d'Angoulême.
Vous pouvez vous présenter du 17 décembre au 31 janvier à l'office de tourisme d'Angoulême ou bien au CIJ (centre d'information jeunesse) d'Angoulême avec votre carte de lecteur, vous bénéfici-

Samedi 7 Janvier 2017

16440 Mouthiers-sur-Boëme - Salle Gilles Ploquin

BAL CD COUNTRY

Country
Cheyenne 16



À partir de 20 h 30
Entrée : 5 €

Réservations : Florencio ~ 05 45 67 83 90

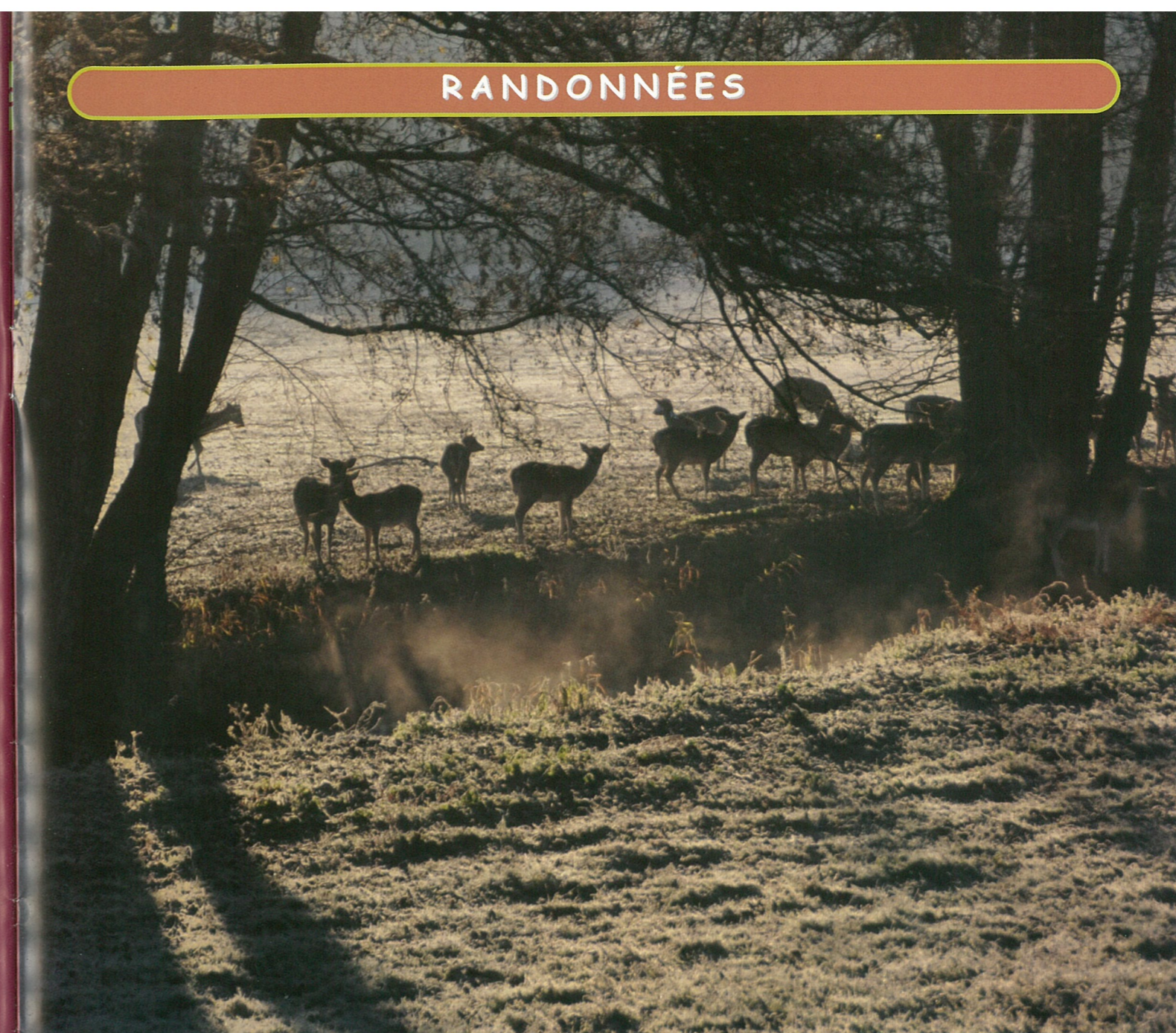
FETE DE LA MUSIQUE

La commune organisera la fête de la musique le 21 juin 2017. Vous êtes amateur ou un professionnel de musique. Venez assister à la prochaine réunion de préparation à la Mairie le jeudi 12 janvier à 20h30.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Renseignements 05 45 67 92 20. L'association du Patrimoine de Mouthiers recherche des peintres amateurs qui seraient intéressés pour reproduire des anciens commerces des années 50. Pour vous faire connaître, contacter Mme Maïté BONNET au 05 45 67 83 24 ou Mme Martine BONNET au 05 45 67

RANDONNÉES



TURF

dessinateur de bandes dessinées expose à la M.J.C. Jules Berry du 22 janvier au 5 février



Jour	Lieu de la randonnée	Distance	Point de départ	Heure	Mouthiers Chevet de l'église
Dimanche 8 janvier 2017	MOUTHIERS Rando - Galette - calendrier	8 km	Place derrière l'église	14 h	13 h 45
Jour	Lieu de la randonnée	Distance	Point de départ	Heure	R.V. Mouthiers Chevet de l'église
Mercredi 4 janvier	MOUTHIERS Rando - Galette - calendrier	6 km	Place derrière l'Eglise	13 h 45	13 h30
Mercredi 11 janvier	Découverte de la randonnée du 25 janvier à EDON				
Mercredi 18 janvier	SAINT EUTROPE	7 km	Place de la Mairie	13 h 45	13 h 30
Mercredi 25 janvier	EDON	8 km	Parking de la mairie	14 h	13 h 30

ETAT CIVIL

ILS SONT NÉS

Le 8 décembre : Loïs Jennifer Patricia BALLET - 25, rue du Morinaud

Le 21 décembre : Milann Mickaël LARPE - 8 bis, route de Voueil

ELLE NOUS A QUITTÉS

Le 1er décembre: Yvette Denise Gilberte

VALEAU Veuve BASLAND - 12, route de Gersac

SUR VOTRE AGENDA

JANVIER 2017

Samedi 7 : 20h30 - Bal Country - Salle Gilles Ploquin

Mercredi 11 : 18h00 - Vœux du Maire à la Population - Salle Gilles Ploquin

Vendredi 13 : 18h30 - Bulle des lecteurs, Nathalie Ferlut - Médiathèque

Samedi 14 : Déstockage Secours Populaire

Dimanche 15 : 12h - Repas des Aînés - Salle Gilles Ploquin

Jeudi 19 : 20h30 - Cinéma La Danseuse - MJC

Samedi 21 et Dimanche 22 : Championnat Badminton - Salle Omnisport

Mercredi 25 : 20h30 - AG Comité de Jumelage - Salle expo de la MJC

Vendredi 27 : 18h30 - Réunion Trame Verte et Bleue

Samedi 28 : 14h - AG Génération Boëme - Salle Gilles Ploquin

FÉVRIER

Samedi 5 : 14h Loto du Foot Salle G. Ploquin

Dimanche 12 : 12h - Repas Génération Boëme - Salle G. Ploquin

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17. Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MEDECINS de GARDE

composer le 15

Conception rédaction et mise en page :

Jean REVEREAULT Edouard GANNE

Photos Alain PORTE

Impression : VALANTIN L'Isle d'Espagnac

Le prochain bulletin

portera le dossard 368. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 janvier.
Les activités prévues jusqu'à mi mars pourront donc y être annoncées.

CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIER
RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



L'équipe des Temps d'Activités Périscolaires



La richesse des tourbières en projet.



Le top du label "Terre saine" pour notre commune.

(Photos Alain PORTE)